

PLAN DES REMONTÉES MECANIQUES ET PISTES ACCESSIBLES AUX VELOS SKIS, SNOW SCOOTS ET YOONERS. SAISON 2012-2013

Tous ces engins spéciaux de glisse doivent disposer d'une attestation délivrée par le STRMTG.

Attention: - L'accès des vélos skis, des snow scoots et des yooners n'est pas autorisé sur les téléskis.

- En fonction des conditions ou de la qualité de la neige, la société d'exploitation pourra réduire ou interdire l'accès à ses remontées mécaniques et pistes pour les utilisateurs pratiquant le vélo ski, le snow scoot et le yooner.



Remontées mécaniques accessibles aux vélos skis, snow-scoots et yooners

Pistes accessibles aux vélos skis, snow-scoots et yooners